

## NOTICE SUR LA PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE DE MASTER

Le mémoire de M1 ou de M2 peut porter sur un (ou plusieurs) auteur(s) ou sur une (ou plusieurs) notion(s) ; son sujet doit être choisi en accord avec un enseignant-chercheur qui en sera dès lors le directeur. Il est indispensable de le rencontrer plusieurs fois dans l'année et de lui soumettre des chapitres ou versions préparatoires avant de lui rendre le mémoire.

Le sujet choisi peut soit viser à approfondir la culture philosophique dans la perspective d'une préparation aux concours d'enseignement — et il sera alors, autant que possible, classique —, soit se rapporter à la profession que l'étudiant envisage au-delà du master (par exemple, si l'on vise une école de journalisme, ce peut être un sujet portant sur la presse, mais qui n'en sera pas moins philosophique), soit enfin répondre à un intérêt avant tout personnel.

Ce mémoire permet d'évaluer la culture philosophique convoquée par le candidat, mais aussi et d'abord la capacité à développer de manière argumentée des thèses, à questionner des présupposés, bref les qualités habituelles de l'analyse philosophique. En M2, pour celles et ceux qui envisagent de poursuivre une recherche au niveau doctoral, le mémoire est susceptible de frayer la voie à un sujet de thèse.

Le mémoire est une œuvre originale (toute forme de plagiat est inacceptable ici comme ailleurs, et sera sévèrement sanctionnée).

Un mémoire de M1 est d'une longueur moyenne de 150 000 à 180 000 caractères (espaces compris), soit 50 à 60 pages ; un mémoire de M2, d'environ 250 000 à 300 000 caractères. Ces chiffres indicatifs incluent le texte, mais également les notes, la bibliographie, les éventuels index et la table des matières. On veillera à l'imprimer dans un caractère de taille suffisante et de manière aérée, en recto-verso. Toutes les conventions typographiques universelles s'appliquent : les pages impaires sont à droite (recto) ; un chapitre ou une partie ne débutent jamais sur une page paire ; il y a une différence de casse d'au moins deux points entre le texte et les notes de bas de page ; titres d'œuvres et termes en langue étrangère sont composés en italique ; etc. Sur ces sujets, voir le document du département intitulé *POUR LES TRAVAUX DACTYLOGRAPHIÉS*. — Un *mini-mémoire* fait environ 30 000 caractères espaces compris.

**La couverture** du mémoire doit comporter les informations usuelles, sur le modèle ci-contre. Elle peut comporter le logo de l'UB et/ou de l'UBFC. Si (pour un M2) la composition du jury est connue avant impression des exemplaires définitifs du mémoire, la page de titre peut la mentionner (toujours sur le modèle Prénom, Nom, Fonction — en pratique la fonction sera le plus souvent « Professeur /ou/ Maître de conférences à l'université de Bourgogne »). On prévoit une page de « faux-titre » (une première page qui reproduit le titre et l'année).

Université de Bourgogne Département de philosophie Mémoire de Master [1 / 2]
[Prénom, Nom (de l'étudiant)] [Titre] [éventuellement : sous-titre]
sous la direction de [Prénom, Nom, Fonction]
année

**Table des matières :** Chaque exemplaire est paginé ; la table des matières, placée à la toute fin du mémoire, renvoie naturellement aux pages correspondant au début de chaque section. On prendra garde à adopter un système de signalisation clair pour les sections de différents niveaux (parties, sous-parties, sous-sous-parties, etc.).

**La bibliographie** comporte tous les ouvrages cités ou mentionnés dans le mémoire ; elle peut être plus complète encore. Elle est organisée de manière strictement alphabétique, sauf si le mémoire porte sur un auteur — auquel cas la bibliographie mentionnera d'abord [1] les éditions de l'œuvre de cet auteur, puis [2] la littérature secondaire, c'est-à-dire les commentaires, et enfin [3] les ouvrages complémentaires n'entrant dans aucune des deux catégories précédentes.

Sa présentation obéit aux normes habituelles : les conventions sont relatives au type de publication considéré (indiqué à droite entre crochets dans les exemples qui suivent).

1. Dupond François, *La Quête de la recherche*, Paris, P.U.F., 2015. [monographie]
2. Dupond François (dir.), *Problèmes philosophiques*, Paris, Gallimard, 2015. [ouvrage collectif]
3. Dupont Jean, « La Question du sujet », *Revue Phi*, n° 127 (1992), pp. 11–31. [article de revue]
4. Dupont Jean, « La Question de l'objet », in F. Dupond (dir.), *Problèmes philosophiques*, Paris, Gallimard, 2015, pp. 7–33. [partie d'un ouvrage collectif]

**Les index** n'ont pas de caractère obligatoire mais peuvent être commodes : index des noms propres (*index nominum*) et éventuellement index par sujets touchés (*index rerum*), voire des passages étudiés (*index locorum*).

**Notes de bas de page :** chaque référence ou citation est précisément sourcée dans une note de bas de page. L'art de la référence obéit aux règles suivantes :

1. La première mention est faite sur le modèle de la référence donnée en bibliographie, suivi de la page exacte de la citation. (On privilégie l'édition de référence lorsqu'il y en a une.)
2. Pour les références à un texte déjà cité et référencé en note, on se servira des abréviations classiques suivantes :
  - *Op. cit.* après l'indication du nom de l'auteur et de l'œuvre, suivi de la page. (Cette abréviation dispense de rappeler lieu, maison d'édition et date.) (*Opere citato* : « dans l'ouvrage cité »)
  - *Ibid.* renvoie à la même œuvre que dans la note qui précède immédiatement : il suffit alors d'indiquer la page. (*Ibidem* : « au même endroit »)

**Écriture :** on veillera à bien écrire. La lisibilité n'implique pas seulement une langue correcte (syntaxe et orthographe soignées), mais également un découpage clair du propos : un paragraphe lisible, p. ex., fait habituellement entre une dizaine et une vingtaine de lignes.

Lorsqu'une citation dépasse une certaine longueur (trois ou quatre lignes), on la détache du texte. Toute citation doit bien sûr être commentée : citer ne suffit jamais.

**La soutenance** se fait, en M1, devant le directeur du mémoire, et, en M2, devant deux enseignants-chercheurs (dont le directeur). Elle comporte deux temps : d'abord une présentation de 15–20 mn du mémoire par l'étudiante ou l'étudiant (raisons du choix du sujet, justification des voies dans lesquelles le travail s'est engagé pour éclairer le sujet en question, bilan de cette recherche incluant un point de vue critique sur son propre travail) ; puis une série de questions posées à l'étudiant ou à l'étudiante (40–45 mn).

La scolarité ne conserve pas d'exemplaire des mémoires. En pratique, outre l'exemplaire du candidat, seul celui (en M1) ou ceux (en M2) du jury sont à imprimer.